

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-six, le Mardi 21 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROCLES (Allier), dûment convoqué, par Mr ARNAUD Sébastien, Maire, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie,</p> <p>Date de convocation : 14/04/2025</p> <p>PRESENTS : Mrs ARNAUD Sébastien, BIDET Jacky, DRUART Thierry, CARROUE Thierry, DESTERNE Bruno, Mmes LECANTE Monique, PRUDHOMME Béatrice, HAZEBROUCK Stéphanie, RAYNAUD Louise, THOISON Séverine <i>Lesquels forme la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer</i></p> <p><i>d'après les termes de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884,</i></p> <p>ABSENTES Excusées : Mme NSI EMBOLO Ludvine</p> <p>SECRETAIRE de SEANCE : Mr DRUART Thierry</p> <p>Pouvoir : Mme NSI EMBOLO Ludvine à Mme RAYNAUD Louise</p> <p>Arrivée de Mme RAYNAUD Louise à 19 heures 30 minutes</p>
Présents	10	
Votants	11	
Pour		
Contre		
Abstention		

ABSENTES Excusées : Mme NSI EMBOLO Ludvine
SECRETAIRE de SEANCE : Mr DRUART Thierry
Pouvoir : Mme NSI EMBOLO Ludvine à Mme RAYNAUD Louise
 Arrivée de Mme RAYNAUD Louise à 19 heures 30 minutes

Approbation du compte-rendu du CM du 1^{er} avril 2026.

Mr le Maire a informé le Conseil Municipal en début de séance, du rajout à l'ordre du jour des délibérations sur l'élection d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et sur le renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Délibération N°25/ 2026

Taux d'imposition 2026

Mr le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2025, est de nouveau voté à compter de 2026. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2026 comme suit :

TAXES	<i>TAUX 2025 pour rappel</i>	TAUX 2026 votés
Taxe foncière sur bâti (TFB)	42,21 %	42,21 %
Taxe foncière sur non bâti (TFNB)	54,73 %	54,73 %
Taxe d'Habitation (TH)	/	26,78 %

Ont voté pour : 9

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Délibération N° 26/ 2026**Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal, a décidé d'attribuer aux associations nommées ci-dessous les sommes suivantes pour le BP 2026 :

<i>Nom</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
		<i>Proposition CM</i>
Amicale des Donneurs de Sang Tronget Le Montet Montmarault	50	50
Amicale des Roclois	200	200
Amicale Laïque Rocles	200	200
ANACR Meillard Le Montet	50	50
Comité des Fêtes de Rocles	500	500
Croix Rouge Moulins	50	50
CD03 – FSL 03	100 +230	0
Conservatoire Sites Allier	50	50
D. D. E. N. Le Montet	50	50
Jazz dans le Bocage Rocles	500	500
Les Amis de l'Orée Rocles	200	200
Restaurant du Cœur Montluçon	50	50
Les Jours Heureux CHCB Tronget	200	200
La Boule Rocloise	200	200
G.R.A.H.C.A	0	0
S/TOTAL versement	2 630	2300
Reste à ventiler si besoins exceptionnels en cours année sur Délibération	0	700
TOTAL Article 65748 du BP	2630	3000

Les crédits sont votés au BP 2026 article 65748.

Ont voté pour : 9

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Délibération N° 27 / 2026**Budget primitif 2026 - COMMUNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- vote les propositions nouvelles du BP 2026 en

Section d'investissement : Dépenses = 555 144,29 €
Recettes = 520 073,62 €

Section de fonctionnement : Dépenses = 720 172,39 €
Recettes = 720 172,39 €

approuve le Budget Primitif de l'exercice 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section d'investissement.....609 175,34€

(dont Reste à Réaliser : 54 031,05€ en dépenses / 89 101,62€ en recettes)

Section de fonctionnement.....720 172,39 €

Ont voté pour : 11 (arrivée de Mme RAYNAUD plus pouvoir de Mme NSI EMBOLO)
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

Délibération N° 28 / 2026

Convention offres AXA proposées aux administrés de Rocles

M. Le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'il a été contacté par la société d'assurance AXA.

Considérant la proposition de la société d'assurance AXA, représentée par M. Jean Philippe PEJOUX, visant à établir une convention de partenariat avec la commune pour la présentation aux administrés d'offres de contrats santé, obsèques et dépendance, répondant à différents niveaux de couverture ;

Dans le respect des dispositions de l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la mise à disposition d'une salle de réunion par la commune donnera lieu au paiement d'une redevance de la part de la société d'assurance AXA, le montant de cette redevance est fixée à 10€ ;

Considérant que cette démarche s'inscrit dans une logique de service à la population et de renforcement de la solidarité locale, sans engagement financier ni responsabilité juridique de la commune vis-à-vis des contrats individuels souscrits ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide :

- D'approuver le principe d'un partenariat avec la société AXA Assurances, en vue de proposer aux habitants de la commune des offres de contrats santé, obsèques et dépendance, sans obligation d'adhésion et sans participation financière de la commune ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat correspondante avec la société AXA, ainsi que tout document s'y rapportant ;
- D'approuver le montant de la redevance de 10€ pour la mise à disposition d'une salle de réunion de la commune à AXA ;
- Précise que les services municipaux se limiteront à la diffusion d'informations sur le dispositif, sans intervenir dans la gestion, la commercialisation ni le suivi des contrats ;
- Indique que la présente délibération sera transmise à la Préfecture et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Ont voté pour : 11

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Délibération N° 29 / 2026

Election d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais (CCBB)

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

L'organisation et la composition de la CLECT sont précisées de manière succincte par le législateur (article 1609 nonies C du Code Général des Impôts).

Chaque commune membre doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT. La loi ne précise pas le mode de scrutin.

Vu l'intégration de la commune de Rocles à la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais (CCBB) au 1^{er}/01/2017,

Vu la délibération prise par la CCBB en date du 19/12/2017 relative au passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1^{er}/01/2018,

VU la délibération du 13/02/2018 décidant de la communauté de communes procédant à la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et fixant le nombre de représentants de chaque commune au sein de la CLECT à 1 titulaire par commune,

VU le renouvellement du conseil municipal de la commune en mars 2026,

Il convient de procéder à l'élection d'un délégué communal CLECT

- **Mme PRUDHOMME Béatrice est élue à l'unanimité au poste de délégué au sein de la CLECT de la CCBB.**

Ont voté pour : 11

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Délibération N° 30/2026

Proposition de 24 noms de contribuables à la DGFIP pour constitution de la commission communale des impôts

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de dresser une liste de douze noms de contribuables pour les commissaires titulaires et une liste de douze noms pour les commissaires suppléants qui sera transmise au directeur des services fiscaux pour nomination de six commissaires titulaires et six suppléants.

A l'unanimité des membres présents la liste suivante est établie :

1. BOUGEROLLE Robert, retraité Education Nationale, 178 chemin Des Chandelles, 03240 ROCLES
2. PATELOUX Michel, retraité gérant société, 341 chemin de la Busserie, 03240 ROCLES
3. BARDOT Nadine, retraitée Education Nationale, 272 chemin des Chandelles, 03240 ROCLES
4. LAROBÉ Sébastien, agent horticole, 16 chemin de la Ville, 03240 ROCLES
5. Dt NOEL Alexandrine, Médecin généraliste, 11 chemin des Hironnelles, 03240 ROCLES
6. PERON Matthieu, éleveur de Bisons, Chemin Le Plaix, 03240 ROCLES
7. HAZEBROUCK Stéphanie, comptable, 108 chemin de la Busserie, 03240 ROCLES
8. PRUDHOMME Béatrice, comptable, 192 chemin de la Busserie, 03240 ROCLES
9. MARONNE Marie-Christine, retraitée, 107 chemin de Dar d'en Bas, 03240 ROCLES
10. BERTHOLET Jean-Claude, retraité commercial, Les Condamines, 03210 ST-MENOUX
11. DESVAUX Claude, retraité agricole, Laly, 03240 LE MONTET
12. RAYNAUD Louise, infirmière libérale, 271 impasse des Paires, 03240 ROCLES
13. DESTERNE Bruno, retraité FPT, 65 chemin des Bruyères, 03240 ROCLES
14. THOISON Séverine, secrétaire médicale, 137 route Marie Mercier, 03240 ROCLES
15. DECKER Claude, sans emploi, 90 impasse de Beaucotray, 03240 ROCLES
16. BOUCHE Samantha, paysagiste, 102 chemin de la Croix, 03240 ROCLES
17. BARBET Michel, retraité agricole, 575 chemin de Forestière, 03240 ROCLES
18. DUMONTET Fabien, cadre de la métallurgie, 361 chemin de la Ville, 03240 ROCLES
19. BARCELO Jean-Pierre, retraité, 7 chemin des Baches, 03240 ROCLES
20. GUILLOT Valérie, assistante logistique, 739 chemin des Chandelles, 03240 ROCLES
21. CALIA Fabrice, agriculteur, 43 chemin du Bifoux, 03240 ROCLES
22. CLERVOY BAURINS Marie-Helene, retraité, 870 route du Village Dar, 03240 ROCLES
23. GUILLAUD Florent, agriculteur, 1549 route de Gipy, 03240 ROCLES
24. BIDET Jacky, retraité, 62 chemin des Chandelles, 03240 ROCLES

Ont voté pour : 11

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Informations et affaires diverses

- Demande de l'association La Boule Rocloise pour travaux vestiaire, divers points à voir
- Demande de subvention solidarité en attente suite prescription ABF menuiserie bois
- Réunion avec le Conseil Départemental 03 pour nouvelle démarche de demande de subvention à partir de 2026
- Poursuite de l'équipement fibre chemin Bouchonnaire, Meilleureux et chemin

Guillaunière

- Réunion avec la fédération AAPPMA (pêche) : demande pour installation kiosque autour du plan d'eau à la place d'une table de pique-nique cassée
- Prévision d'intervention ADN : travaux voirie fin juin début juillet
- Réunion le 9 mai pour établir une grille des critères « Maisons fleuries ». Proposition de deux passages de la commission, le 20 mai et début septembre. Remise des prix aux vœux du maire.
- Commission voirie : réunion le 6 mai, visite pour panneaux
- Bruno DESTERNE fait remarqué que les rochers placés sur le chemin derrière les chalets peut être dangereux pour les enfants, il propose de les remplacer par des poteaux en forme de crayon

La séance est levée à 21 heures 20

Le Maire, Sébastien ARNAUD	Le Secrétaire, Thierry DRUART
	